

**Marché pour des prestations
de dessin et illustrations
à diffuser dans la presse locale**

septembre 2011

**Cahier des charges techniques
Règlement de la consultation**



Syndicat Mixte Ardèche Claire
Allée du Château – 07200 Vogüé
Tel : 04 75 37 82 20 – fax : 04 75 82 22
Représenté par son Président : M. Pascal BONNETAIN

Contact : Manuel FULCHIRON - responsable du projet
Email : directeur@ardecheclaire.fr

Sommaire :

1- CONTEXTE :	3
2- OBJET DU MARCHÉ :	4
3- DÉTAIL DE LA PRESTATION DEMANDÉE :	4
4- MODALITÉS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES DU MARCHÉ :	7
5- CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES.....	8
6- DÉLAIS DE RÉPONSE ET PIÈCES À FOURNIR :	8
7- INTERLOCUTEUR AUPRÈS DE LA STRUCTURE :	8
ANNEXE 1 : DÉTAIL ESTIMATIF ET QUANTITATIF.....	9
ANNEXE 2 : EXEMPLES DE SCHÉMA À REPRENDRE EN ILLUSTRATION.....	10
ANNEXE 3 : MODÈLES DE DOCUMENTS DÉJÀ ÉDITÉS PAR LE SYNDICAT, EXEMPLAIRES DISPONIBLES SUR DEMANDE AUPRÈS DE NOS SERVICES.....	11

1- Contexte :

A- Le Syndicat Mixte Ardèche Claire :

Le Syndicat Mixte Ardèche Claire est une collectivité publique qui regroupe 81 communes du bassin de l'Ardèche de ses affluents (Lignon, Fontaulière, Bourges, Auzon, Claduègne, Ibie, Ligne).

Sur ce territoire, le Syndicat a pour mission la préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques (il réalise des suivis de la qualité de l'eau, des travaux d'entretien des berges et de la végétation en bord de rivière, ...).

Il est composé d'une équipe de 13 personnes : agents administratifs, ingénieurs et techniciens de rivière.

Les principaux travaux et actions menés par le Syndicat sont réalisés dans le cadre des procédures que sont : le **SAGE du bassin versant de l'Ardèche**, le **Contrat de rivière « Ardèche et affluents d'amont »** et le **programme Natura 2000 du site « Moyenne Vallée de l'Ardèche et plateau des Gras »**.

Cadre réglementaire pour la première et programmes d'actions pour les deux autres, ces trois démarches sont menées en cohérence et participent du même objectif : la préservation durable des ressources naturelles en équilibre avec les activités. Ce sont les outils de la politique de l'eau sur le territoire.

Le Syndicat assure la maîtrise d'ouvrage de certaines actions de ces programmes et, en tant que structure porteuse, le suivi technique, l'expertise et la coordination de ces trois démarches.

B- Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin versant de l'Ardèche :

Le SAGE est un outil de planification qui permet de définir les bases d'une gestion de l'eau à l'échelle d'un territoire pertinent : le bassin versant.

Ce territoire concerne les rivières Ardèche, Chassezac et Beaume ainsi que leurs affluents. A cheval sur les départements de l'Ardèche, de la Lozère et du Gard, il concerne 158 communes.

Pour une gestion cohérente et efficiente des enjeux de l'eau en regard du développement du territoire, ses préconisations et ses objectifs seront opposables aux administrations de l'Etat et aux collectivités.

Toutes les décisions d'aménagement du territoire qui seront prises devront être compatibles avec les dispositions du SAGE. A ce titre, il peut être comparé à une loi locale de l'eau.

Depuis 2003, ce projet a mis autour de la table tous les acteurs.

Usagers, riverains, organisations socio-professionnelles et associatives, communes, départements, régions et services de l'Etat participent à son élaboration en étant représentés au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE).

La CLE est l'organe décisionnaire du SAGE, c'est en quelque sorte le gouvernement local de l'eau.

Cette démarche participative vise à prendre en compte et à concilier les intérêts de chacun.

C- En 2011 – consultation des collectivités et enquête publique sur le projet de SAGE :

Le SAGE définitif devrait être adopté et entrer en vigueur au début de l'année 2012.

Le SAGE prendra la forme d'un document papier composé de plusieurs volumes dont :

- un « Plan d'aménagement et de gestion durable » (document A4 d'environ 200p),
- un « Règlement » (document A4 d'environ 20p),
- un atlas cartographique (document A3 d'environ 50 planches couleurs)
- + 3 autres rapports d'accompagnement.

Avant l'adoption définitive du document, la procédure officielle prévoit de consulter les collectivités et services de l'Etat puis de mener une enquête publique sur le projet de SAGE.

Cela signifie que de juin à janvier 2012, les documents projets devront être transmis à environ 250 interlocuteurs locaux et mis à disposition du public pour recueillir les avis sur ces documents.

Les documents-projet du SAGE étant relativement complexes, et s'adressant à un public majoritairement non averti, des démarches seront menées en parallèle par le service communication du Syndicat afin de faciliter leur compréhension et leur appropriation : documents de vulgarisation et actions de communication (réunions publiques, campagne presse locale, ...).

Un premier support a été produit au printemps : la lettre du SAGE, le présent marché s'inscrit dans la continuité de cette première action de communication.

2- Objet du marché :

L'objet du présent marché de services est la **réalisation d'illustrations en lien avec le projet de SAGE Ardèche (dessins, schémas, graphiques, ...)** principalement destinées à être diffusées par les journaux locaux. L'objectif est de faire connaître la démarche et ses objectifs au grand public, en accompagnement de l'enquête publique prévue de décembre 2011 à janvier 2012.

3- Détail de la prestation demandée :

A- Précisions sur la prestation

Objectif et cibles :

Les illustrations à diffuser dans la presse s'adressent au grand public. Bien que plusieurs opérations de communication aient déjà eu lieu depuis 2003 sur ce sujet, le niveau de connaissance du projet actuel de SAGE est assez faible.

Attirer l'attention sur ce projet et l'enquête publique dont il fait l'objet par des encarts illustrés dans la presse locale répond donc à plusieurs objectifs principaux :

- Faire connaître cette démarche de SAGE : ce qui l'a suscitée et ses objectifs / ambitions ;
- Donner envie d'en savoir plus sur le contenu du SAGE (renvoyer sur d'autres documents, notamment la lettre du SAGE produite au printemps) pour ensuite participer à l'enquête publique.

Le type de support visé pour publication dans la presse locale est de type bande dessinée :

- Pour les quotidiens, publication de 5 planches à jour fixe pendant 5 semaines (1 planche/publication) entre le 12/12/11 et le 31/01/2012

avec par exemple pour thèmes 1) « pourquoi et comment élaborer le SAGE? », 2) les propositions pour gérer la qualité des eaux, 3) les propositions pour gérer la quantité d'eau, 4) les propositions pour gérer le risque d'inondation, 5) usages de l'eau, gouvernance et financements des actions ;

- Pour les hebdomadaires, publication de 2 planches sur deux semaines (1 planche/publication) entre le 12/12/11 et le 31/01/2012,

avec par exemple pour thèmes 1) pourquoi le SAGE, qui le fait, les objectifs, 2) les propositions et les moyens d'action.

L'espace prévu et le nombre de dessins pour les deux types de planches est approximativement le suivant :

Quotidien (format de publication entre 172x217 mm et 192x137 mm)

Hebdomadaire (format de publication entre 216x146 mm et 262x185 mm)

Le détail des dessins attendus (formats, style, nombre, ...) est récapitulé dans le tableau en Annexe1.

Charte graphique et cohérence visuelle :

Les réalisations du prestataire se feront dans le respect de la charte graphique du Syndicat et du SAGE (mise en page du document, déclinaison des couleurs, utilisation des polices, ...).

Le prestataire veillera à une certaine cohérence visuelle entre les différentes illustrations réalisées (unité des vecteurs et unité du sujet traité).

Documents pouvant être transmis par le Syndicat :

Le Syndicat fournira tous les éléments à sa disposition pour le bon déroulement de la prestation (références couleurs et police de la charte graphique, modèles de schémas, cartes ou photos, maquettes, textes word de contenus, ...).

Matériel informatique : ordinateurs PC – logiciels PAO : Suite Adobe CS2 – mise en page graphique sur Adobe Indesign CS2.

Etapas de travail à prévoir à minima :

- Calage de la commande et du calendrier :
 - Si jugé nécessaire par le prestataire, cette étape se déroulera lors d'une rencontre et une visite de terrain ;
 - Cette étape devra permettre de préciser le calendrier de la prestation, le choix du style, du ton et des messages clefs à faire passer dans les illustrations et le type d'illustrations à réaliser ;
- Propositions et pistes graphiques :
 - Pour les illustrations complexes (hors schéma), le prestataire proposera 2 à 3 pistes de recherche graphique ou de contenu avant la réalisation de l'illustration définitive ;
 - Pour la mise en page graphique, de la même façon, après une première proposition de maquette, 2 à 3 échanges sont nécessaires en moyenne pour avoir une maquette conforme à ce qui est attendu ;
- Avis, correction et validation par le Syndicat.
- Réalisation et transmission des documents définitifs.
- Modalités d'échange des fichiers : par mail (jusqu'à 2.5Mo) et sur support CD Rom envoyé par la poste, serveur de transfert FTP éventuellement si le prestataire dispose d'un tel outil.

B- Diffusion prévue des supports et des illustrations

Diffusion principale :

La prestation est destinée à être publiée dans la presse locale : 3 hebdomadaires et 2 quotidiens.

Diffusion secondaire :

A l'occasion de la campagne de communication accompagnant la consultation et l'enquête publique sur le SAGE, les illustrations réalisées pourront aussi être utilisées de façon indépendante et sur d'autres supports propres au Syndicat. Par exemple :

- mise en ligne sur les sites Internet gérés par le Syndicat www.ardecheclaire.fr (10 000 visiteurs/an en moyenne) et www.ardeche-eau.fr (3 000 visiteurs/an en moyenne) ;
- illustration d'articles sur le SAGE dans le journal interne du Syndicat (trimestriel diffusé par courrier en 100ex/mois aux communes adhérentes du Syndicat) et autres journaux communaux (bulletin communal, journal du Parc Naturel, journal du Département, ...) ;
- illustration de diaporama pour réunions publique (50 à 200 personnes), réunions de travail avec les élus locaux ;

C- Produits de sortie attendus et formats

Pour impression en externe (imprimerie offset et numérique) :

- chaque illustration en fichier numérique image (jpeg et/ou psd) - 300dpi minimum – CMJN – fond d'image transparent si blanc ;

Pour impression en interne, diffusion par e-mail et mise en ligne sur les sites web :

- fichiers numérique en format image et/ou pdf adéquat.

D- Calendrier de la prestation

La prestation se déroulera suivant le calendrier prévisionnel suivant :

- Jusqu'au 6 octobre : consultation des prestataires ;
- Mi-octobre : choix du prestataire et mise au point du marché ;
- Fin octobre : lancement de la prestation ;
- Début décembre : présentation des maquettes pour validation ;
- 10 décembre : livraison des illustrations définitives ;

Un calendrier de travail précis sera défini après attribution de la commande avec le prestataire retenu.

4- Modalités administratives et financières du marché :

A- Droits

Le Syndicat Mixte Ardèche Claire est un établissement public qui regroupe des communes et des communautés de communes. **Il n'a pas de vocation commerciale. Tous les documents et autres supports qu'il édite sont diffusés gratuitement.**

Le prestataire lui cède pour les illustrations, schémas et toute autre création graphique réalisés dans le cadre du présent marché la totalité des droits de reproduction par tout moyen et notamment par impression sur papier (plaquettes, rapports, affiches, cartons d'invitation, programme de conférence...), support numérique (CD Roms...), diaporama et site Internet.

En cas de nouvelles utilisations des créations graphiques, lors d'un retraitage de documents par exemple, le prestataire ne pourra pas prétendre à une rémunération supplémentaire.

Toute demande de reproduction partielle ou totale des créations par un tiers autre que le Syndicat Ardèche Claire est soumise à négociation entre le tiers et le prestataire, sous réserve de l'accord du Syndicat Ardèche Claire.

Cette cession est conclue pour le monde entier et produira ses effets pendant toute la durée de la protection accordée à ce jour et dans l'avenir aux créateurs par les législations françaises et étrangères relatives au droit d'auteur ou au droit des dessins et modèles.

Le maître d'ouvrage, de son côté, s'engage à :

- citer l'auteur des illustrations à chaque utilisation ;
- à toujours utiliser chaque illustration dans son intégralité et son intégrité : toute adaptation ou modification d'une création unitaire (dessin, schéma, ...) devra faire l'objet d'une nouvelle prestation ;
- consulter de nouveau le prestataire retenu, dans le cas où de nouvelles prestations seront demandées pour des illustrations, dessins ou réalisation de bandes dessinées dans le cadre des documents de communication autour du SAGE du bassin versant de l'Ardèche.

B- Commandes et paiements

En cas de choix du prestataire pour le marché, l'engagement du Syndicat pour sa réalisation effective sera formalisé par la transmission d'un « bon » ou d'une « lettre de commande », signée par le président de la structure, et qui précisera les prestations retenues, le montant de la commande et les délais de réalisation (sur la base de l'offre du prestataire).

Les règlements sont effectués sur service fait, éventuellement à l'issue de chaque prestation individuelle, et par mandat administratif.

Le délai de paiement est de 30 jours à compter de la date de réception de la facture.

C- Sous-traitance

Une partie des prestations peut faire l'objet de sous-traitance par le titulaire du marché.

Tout sous traitant devra être préalablement accepté et agréé dans ses conditions de paiement par le Syndicat.

Le candidat peut présenter son ou ses sous-traitant au pouvoir adjudicateur, soit à la remise de son offre, soit en cours d'exécution du marché.

5- Critères de jugement des offres

Les offres seront évaluées selon deux critères : le prix et l'adéquation artistique avec le projet.

Chaque critère a un poids équivalent.

6- Délais de réponse et pièces à fournir :

La proposition devra être transmise **au plus tard le lundi 6 octobre 2011 à 12h.**

Aucune proposition ne sera examinée passé ce délai.

Les réponses peuvent être transmises par courrier, par mail ou par fax.

Pièces à fournir par le candidat :

- **offre de prix** (en €HT + taux TVA applicable) et délais de réalisation (en jours ouvrables) (*pour aider à la réponse un détail estimatif et quantitatif est transmis en annexe*) ;
- **références de prestations similaires**, exemples de dessins et réalisations graphiques, et/ou tout document jugé utile par le candidat pour nous permettre d'évaluer sa capacité et « l'adéquation du ou des styles, techniques et tons proposés » avec les attentes du commanditaires ;
- *notamment, et si le candidat le souhaite*, et qu'il juge que cela permettra au syndicat de mieux apprécier l'adéquation de ses propositions avec nos attentes, il peut transmettre avec sa candidature, une **proposition d'illustration au choix** prise parmi des documents de communication antérieurs réalisés par le syndicat (documents listés en annexe 2 et disponibles sur demande) ;
- *éventuellement*, **une note technique de déroulement**, si une variante ou des précisions souhaitent être apportées au déroulement décrit dans le cahier des charges.

7- Interlocuteur auprès de la structure :

Interlocuteur pour le suivi du marché et des prestations :

Manuel FULCHIRON, responsable du projet

Email : directeur@ardecheclaire.fr

Syndicat Mixte Ardèche Claire - Allée du Château – 07200 Vogüé

Tel : 04 75 37 82 20 – fax : 04 75 37 82 22

Annexe 1 : détail estimatif et quantitatif

Description prestations unitaires	Quantités prévisionnelles	Coût unitaire (€HT)	Temps estimé (jours ouvrables)	Précisions – remarques (style, ton, technique proposée, contrainte, ...)
Dessin type bande dessinée courte format 1 Dessin – format indicatif final : planche BD de 11 images environ – couleur – illustration de plusieurs idées, d'un message - style type dessin de presse ou BD strip – dessin au trait et ton humoristiques de préférence	2			
Dessin type bande dessinée courte format 2 Dessin – format indicatif final : planche BD de 6 images environ – couleur – illustration de plusieurs idées, d'un message - style type dessin de presse ou BD strip – dessin au trait et ton humoristiques de préférence	5			
Dessin type mascotte – guimick Dessin au trait de préférence – couleur ou NB – personnage, chose ou objet récurrent qui fait le lien entre toutes les illustrations ou se retrouve dans toutes, parcourant tout le document comme un fil conducteur cohérent	10			
Coût total HT (€) – commande type				
TVA (%)				
Coût total TTC (€) – commande type				

Les coûts et délais proposés doivent prendre en compte les éventuelles recherches de pistes graphiques, corrections, ... (détailler si nécessaire).

A _____, le _____

Le candidat

(signature de la personne habilitée à engager la société + cachet de l'entreprise) :

Annexe 2 : exemples de schéma à reprendre en illustration

Carte du bassin versant



Schéma d'une Chronologie

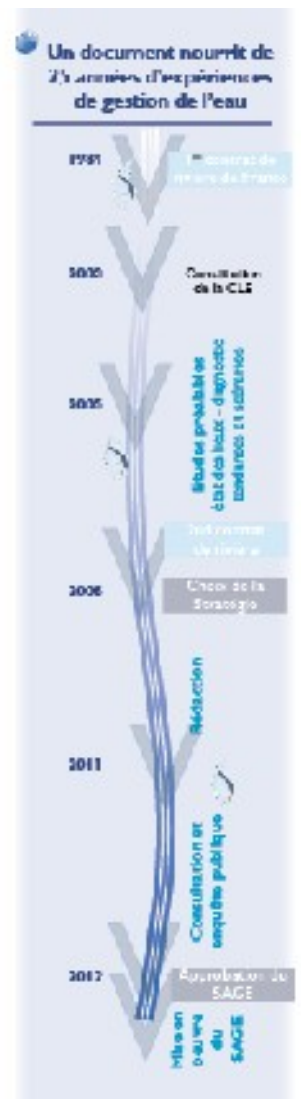


Schéma d'un Camembert de %

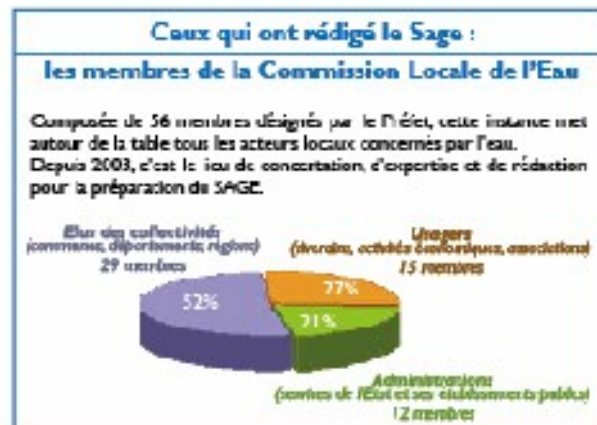


Schéma des Documents du Sage



Annexe 3 : modèles de documents déjà édités par le syndicat, exemplaires disponibles sur demande auprès de nos services

- « La Lettre du SAGE » (dernier numéro édité – le projet de SAGE) : plaquette 6p – format A4 – présentation du projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eau du bassin versant de l'Ardèche en appui de la consultation des collectivités.
- « Crues et inondations, vivre avec la mémoire du risque » : plaquette grand public 6p – format A5 – présentation des enjeux des crues cévenoles, des actions de gestion et de prévention des risques (2008) ;
- « Des passes à poissons pour préserver la vie de nos rivières » : plaquette grand public 6p – format demi A5 _ présentant le contexte, le fonctionnement et l'objectif des passes à poissons, réalisé lors des travaux de construction sur les barrages de Lanas, Gos et Vallon-Salavas (2010) ;